



INSTANCES

Gouvernance

La Fondation Bon Sauveur de Bégard est une Fondation reconnue d'utilité publique publiée au Journal Officiel le 26 avril 1988. Ses nouveaux statuts ont été approuvés le 13 septembre 2018.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois collèges :

- un collège des fondateurs composé de deux membres nommés et renouvelés par le Conseil Général de la Congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Evangile
- un collège de partenaires institutionnels : l'Association diocésaine de Saint-Brieuc-Tréguier ; le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest ; l'Université Catholique de l'Ouest
- un collège de personnalités qualifiées

Ainsi que par deux représentants des usagers du système de santé et un commissaire du gouvernement (avec voix consultative).

Conseil d'Administration



Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la **FONDATION**.

Notamment :

1. Il arrête le programme d'actions de la **FONDATION** ;
2. Il adopte le rapport qui lui est présenté annuellement par le Bureau sur la situation morale et financière de la **FONDATION** ;
3. Il vote, sur proposition du Bureau, le budget et ses modifications ainsi que les prévisions en matière de personnel ;
4. Il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le trésorier avec pièces justificatives à l'appui
5. Il adopte, sur proposition du Bureau, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration ;
6. Il accepte les donations et les legs, en affecte le produit et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautionnements et garanties accordées au nom de la **FONDATION** ;
7. Il désigne un ou plusieurs Commissaires aux Comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce ;
8. Il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel ;
9. Il est tenu informé par le Président de tout projet de convention engageant la **FONDATION** et délibère sur les conventions entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du code de commerce ; dans ce cas, il se prononce hors la présence de la personne intéressée.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités ou commissions chargés de l'assister dans toutes les actions menées par la **FONDATION**. Leurs attributions, leur organisation et leurs règles de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

Le rapport annuel sur la situation de la **FONDATION**, ainsi que les budgets et comptes sont adressés chaque année au Préfet du Département, au Ministère de l'Intérieur et au Ministère chargé de la Santé et des Affaires Sociales.

Composition

Composition du Conseil d'Administration et du Bureau au 16 décembre 2024 :

Avec voix délibérative

Collège des membres fondateurs :

Sœur Marie-Joséphine RAZAFY	Administrateur
Sœur Marguerite SCOLAN	Administrateur

Collège des partenaires institutionnels :

Docteur Philippe GENEST	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest
Monsieur l'Abbé Dominique TRIMOULET	Association Diocésaine de Saint-Brieuc-Tréguier
Madame Agnès CATELAIN	Université Catholique de l'Ouest

Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur Patrick REMY	Président
Madame Marie-Noëlle LEGOUIC	Vice-Présidente
Monsieur Dominique LECOMTE	Trésorier
Monsieur Marc LE HOUEROU	Secrétaire
Docteur Paul BARRET	Administrateur
Madame Gwenaëlle LAIR	Administrateur
Madame Marie CAPELLE	Administrateur
Monsieur Roland OLLIVIER	Administrateur

Avec voix consultative

Représentants d'usagers

Monsieur Patrick MERCIER, titulaire	UNAFAM
Madame Martine LE FLANCHEC, suppléante	UNAFAM
Monsieur Philippe SAYER, titulaire	France Assos Santé

Commissaire du Gouvernement

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Commission de Surveillance



Missions

La **Commission de Surveillance** est tenue informée de la vie et du fonctionnement de l'Institution. Elle est présidée par Monsieur Le Maire de Bégard. Elle examine :

- > les **conditions de vie et de soins des usagers** ainsi que des **conditions de salubrité et de sécurité**
- > les questions afférentes au **fonctionnement administratif et financier de l'hôpital**
- > les **projets d'investissement**,
- > le **projet d'établissement**,
- > la **création de nouvelles structures de soins**

Elle se réunit **une fois par an**

Elle est composée de plusieurs collègues :

- administrateurs,
- collectivités territoriales
- commission médicale d'établissement
- représentants des usagers
- représentants du personnel

Commission Médicale d'Établissement (CME) +

Rôles et missions

La CME :

- Veille à l'indépendance professionnelle des médecins ;
- Définit la politique médicale des établissements sanitaires et médico-sociaux et participe aux articulations avec le médico-social ;
- Participe à l'évaluation des soins ;
- Donne un avis sur projets stratégiques des établissements et sur les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ;
- Donne un avis sur l'élaboration des prévisions annuelles d'activité, le projet d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), le programme d'investissement et les comptes financiers ainsi que les projets immobiliers et les rénovations des services et établissements de la Fondation Bon Sauveur ;
- contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ;
- Propose au responsable de l'établissement un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi prenant en compte les informations contenues dans le rapport de la Commission des Usagers ;
- Est consultée sur toute demande de l'établissement tendant à être habilitée à assurer le service public hospitalier ;
- Est consultée sur le bilan social, le plan de développement professionnel du personnel médical et pharmaceutique.

Lorsque la consultation préalable est prévue par des dispositions légales ou réglementaires, l'avis de la CME est joint à toute demande d'autorisation ou d'agrément formée par un établissement de santé privé et annexé à toutes les conventions conclues par ce dernier.

Composition

Suite aux élections du 26 avril 2022, la Commission Médicale d'Etablissement est composée de :

- Dr Claire BERNARD, **Présidente**, Cheffe de pôle Argoat
- Dr Alexandra BOTA, **Vice-Présidente**, pôle infanto-juvénile
- Dr Hélène DAURAT, Cheffe de pôle Infanto-juvénile
- Dr René LE GUERN, Chef de pôle Armor
- Dr Karine CILLARD, pôle Armor
- Dr Marie HERBOUX, pôle Armor

Dr Mirela MIHAESCU, pôle Armor
Dr Nolwenn QUILLEVERE, pôle Infanto-juvénile
Dr Sylvie NARQUET, pôle Infanto-juvénile
Dr Anca BUZALIC, Pôle Argoat
Dr Assaya QUINIO, Pôle Argoat
Dr Serge SALAUN, Pôle Argoat
Dr Sylvaine BERTHE, Responsable de la Pharmacie à Usage Intérieur
Dr Harold AUGER, médecin généraliste
Dr Juliette DECOMBAS, médecin généraliste

Equipe de direction



Direction générale

La Directrice Générale assure la direction de l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux de la Fondation Bon Sauveur.

Il est assisté dans la conduite générale de l'établissement par :

- > Le **Directeur Chargé des Ressources Humaines et des Relations Sociales**
- > La **Directrice des Soins et du Pôle Social et Médico-social**
- > Le **Directeur Chargé des Affaires Financières**
- > Le **Directeur Logistique, Travaux, Achats et Sécurité**
- > Le **Directeur Chargé du Système d'Information et de l'Organisation**
- > La **Directrice chargée de la Qualité, de la Gestion des Risques, de l'Hygiène**
- > La **Secrétaire Générale, en charge de la coordination générale, des Affaires Médicales et de la communication**

ALLER PLUS LOIN

- > Statuts de la Fondation Bon Sauveur de Bégard
- > Règlement Intérieur du Conseil d'Administration



FONDATION BON SAUVEUR
1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

 02 96 45 20 10



CONTACTEZ-NOUS